

Bulletin Municipal d'Informations



Cahuzac

sur Vère



Juillet 2016

N° 17

www.cahuzac-sur-vere.fr

Infos pratiques

CONTACT MAIRIE

Vous pouvez joindre la mairie :

- ✓ par téléphone : **05 63 33 90 18**
- ✓ par courriel : **mairie.cahuzacsurve@wanadoo.fr**

Vous pouvez vous informer aussi :

- ✓ sur le site internet de la mairie : **<http://www.cahuzac-sur-vere.fr>**
- ✓ ou sur la page Facebook :
« **Village de Cahuzac sur Vère** »



HORAIRES MAIRIE

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Du 1^{er} juillet au 31 août, fermeture le jeudi après midi.

CONTACT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VÈRE GRÉSIGNE-PAYS SALVAGNAÇOIS

Adresse : Rue La Fayette, 81140, Castelnau de Montmiral.
Tel : 05 63 81 48 15

ASSISTANTE SOCIALE

M^{me} LAVIGNE assure une permanence à la mairie les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h à la Mairie. Son bureau doit déménager prochainement dans les locaux de l'Agence postale.
Tél pour rendez-vous : 05 63 81 21 81

SANTÉ

Groupe Médical

Rue du Pigeonnier, en face de l'école Prim'Vère de Cahuzac
Médecine Générale

Docteurs Esquevin et Sabadie : 05 63 33 92 52

Cabinet des infirmières

M^{mes} Chaucot, Giorgiutti, Mazières et Montels : 05 63 33 91 10

Kinésithérapeutes : M. Vaissières et Piludu : 05 63 40 15 57

Podologue : M^{me} Gascon : 2 jours par semaine

Diététicienne : M^{me} De Rathsamhausen :

mardi de 8h à 14h : 07 81 51 21 10

Rue du Barry

Chirurgien Dentiste : Docteur Rochette / 05 63 40 15 57

En cas d'absence de votre médecin : appelez le **39 66**

Liste des pharmacies de garde : appelez le **32 37**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. Vialar reçoit le 1^{er} jeudi de chaque mois.

S'adresser à la mairie de Castelnau de Montmiral pour prendre rendez-vous : Tél : 05 63 33 10 18

HORAIRES POSTE

L'agence postale est ouverte tous les matins, sauf le mardi matin, de 9 h à 12 h.

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour la carte identité : pièces à fournir à la mairie du domicile : Formulaire de demande + 2 photos + justificatif de domicile récent à votre nom + un acte de naissance si pas de carte sécurisée présentée + une ancienne carte si renouvellement ou modification + un timbre fiscal de 25 € si perte ou vol de la carte.

Pour le passeport : s'adresser au Commissariat de Gaillac.

RECENSEMENT MILITAIRE

Attention ! Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à partir du jour de leurs 16 ans.

Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens.

INSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues à la mairie jusqu'au 31 décembre 2016 dernier délai .

Conditions pour être inscrit : avoir son domicile dans la commune, ou payer la taxe foncière depuis 5 ans, ou y avoir sa résidence depuis 6 mois. Pour les ressortissants de la Communauté Européenne, les règles sont les mêmes. Possibilité de s'inscrire sur 2 listes (pour les élections municipales et pour le parlement européen). **Pour les jeunes de 18 ans**, un courrier vous est adressé par la mairie stipulant que vous devez vous présenter au secrétariat avec la carte d'identité et un justificatif de domicile afin de valider votre inscription.

RAPPEL INSCRIPTION ÉCOLE

Les enfants de 3 ans, ou plus, en 2016 devront se faire inscrire à l'école et à la Communauté de Communes pour la rentrée de septembre.

Adresse : Rue des Ecoles, 81140, Cahuzac sur Vère,
Téléphone : 05 63 33 91 89

STATIONNEMENT RUE DU BARRY

La municipalité rappelle que, dans la rue du Barry, rue étroite et commerçante, le stationnement est limité à 5 minutes.

Les voitures ne doivent donc pas y être garées en permanence. Pour cela, le Mercadial tout proche est le parking adapté.



DÉCHETTERIES

Vous pouvez aller déposer vos déchets divers dans les déchetteries de Gaillac ou de Castelnau de Montmiral :

Horaires d'ouverture :

Gaillac : du Lundi au Samedi, de 8 h à 12h et de 14h à 17h50.

Castelnau : mercredi 9h-12h, jeudi 14h-18h, samedi 9h-12h et 14h-18h. Le dépôt de déchets est gratuit pour les particuliers.

Vous pouvez aussi retirer gratuitement du compost 100% végétal à la Déchetterie de Castelnau.

TRI SÉLECTIF ET SACS JAUNES

Les sacs sont à retirer au secrétariat de mairie. Ils sont recyclables et doivent être utilisés seulement pour les bacs jaunes après tri sélectif du contenu. Ils vous seront remis **gratuitement** : 2 rouleaux par an et par foyer. Pour tout renseignement, contactez la Communauté de Communes au 05.63.814.815.



Le Mot du maire

Michel Bonnet
Maire de Cahuzac-sur-Vère

A partir de ce mois-ci, notre commune va accueillir de nombreux vacanciers dans des hébergements nombreux et diversifiés. Cahuzac est doté d'un très joli et attrayant terrain de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Les habitants du village et les commerçants ont à cœur de bien accueillir ces visiteurs pour leur donner envie de séjourner plus longtemps et de revenir. Les associations et la municipalité ont concocté un programme de manifestations qui permettra de proposer une palette de distractions élargie à nos hôtes et aux Cahuzacois. Vous êtes tous unanimes pour apprécier la propreté du village, le fleurissement et la bonne tenue des tontes de tous nos espaces verts.

C'est là que je souhaite, et le Conseil Municipal avec moi, vous impliquer fortement. En effet, les lois et les interdictions de toutes sortes viennent perturber ce bel équilibre. Nous ne pourrons plus désherber (désherbant chimique interdit), ni tondre les talus de nos routes sur toute la hauteur comme nous le faisons jusqu'à présent. Un puissant courant national est parvenu à imposer des directives contraires à nos pratiques. Par nous-mêmes, nous en avons cependant déjà modifiées certaines, mais ce n'est pas suffisant ! Les cimetières, par exemple, ne pourront être entretenus deux fois par an, comme nous le faisons jusqu'à présent, du fait du manque de temps de notre employé communal, obligé à un travail manuel. Pour que tout reste propre, il faut donc que **CHACUN DE VOUS** entretienne dès maintenant, les abords de vos maisons, les trottoirs, et autres lieux que vous souhaitez regarder avec plaisir comme c'est le cas aujourd'hui.

Un certain « écœurement » nous fait hurler quand on voit tout ce qui est déposé dans et autour des poubelles et conteneurs à verre (déchets non triés de toutes sortes). Aussi, nous vous lançons un appel pressant : **votre aide est nécessaire pour veiller à la propreté de l'espace qui appartient à tous**. Des personnes irresponsables déposent des encombrants à côté des poubelles ; des artisans et auto-entrepreneurs déversent des fins de chantier dans nos conteneurs pour ne pas avoir à payer une redevance de tri... Il faut essayer de leur expliquer et de les dissuader de faire ces gestes nuisibles. D'autre part, la municipalité va installer des caméras mobiles pour démasquer les personnes indélicates.

Enfin, un groupe de 6 à 7 jeunes déjà repérés, avec des copains venant d'ailleurs, provoquent des dégradations (écoles, aires de jeux et autres...). Nous serons intransigeants avec ces comportements gratuits et inadmissibles. Parents, surveillez vos ados pour ne pas tomber des nues quand la gendarmerie viendra sonner à votre porte.

Malgré ces propos un peu sévères, le Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances, riches en rencontres et remplies de bonheur et de réjouissances de toute nature.

sommaire n° 17



Infos pratiques 02

Mot du maire 03

Infos communales 04-07

Actions communales 08-11

Le CME 08-11

Infos CCVG-PS 12-13

Culture et animations 14-15

Retour en images 16



Compte rendu

des réunions du Conseil Municipal



SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2015

Présents : MM. Michel BONNET - Benoît MARCOUL
Ernest GIORGIUTTI - Jean-Pierre ROZIERES
Jean-Fabien SAGE - Jean-Paul HUC
Olivier BOUTIN - Mmes Karine BERTRAND
Nathalie PHILIPPE - Delphine CALICIS
Catherine ESQUEVIN - Corinne CALVIERE
Jacqueline GASSIN

Représentés : Céline BEGIN a donné procuration à Corinne CALVIERE

Absent : Adeline CARRENO

Secrétaire : Corinne CALVIERE

- Suite à la fusion avec la communauté de commune du Pays Salvagnacois, harmonisation des compétences au 01.01.2016,
- Participation de la commune à la consultation organisée par le centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel du 01.01.2017 au 31.12.2020,
- Validation du nom de l'école « Prim'Vère ».

SÉANCE DU 19 JANVIER 2016

Présents : MM. Michel BONNET - Benoît MARCOUL
Ernest GIORGIUTTI - Jean-Pierre ROZIERES
Jean-Fabien SAGE - Jean-Paul HUC

Mmes Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN
Représentés : Jacqueline GASSIN a donné procuration à Benoît MARCOUL. Corinne CALVIERE a donné procuration à Jean-Pierre ROZIERES. Delphine CALICIS a donné procuration à Ernest GIORGIUTTI

Nathalie PHILIPPE a donné procuration à Michel BONNET

Absents : Olivier BOUTIN - Adeline CARRENO

Céline BEGIN

Secrétaire : Benoît MARCOUL

- Approbation de l'APD (Avant Projet Définitif) de la maison des associations,
- Demande des subventions pour le projet de la maison des associations auprès de la Préfecture, de la Région et du Conseil Départemental,
- Délibération effacement de dette pour 95.12 €
- Achat d'un groupe électrogène pour 1 201.79 € TTC.

SÉANCE DU 22 MARS 2016

Présents : BONNET Michel - BERTRAND Karine
BOUTIN Olivier - CALVIERE Corinne
ESQUEVIN Catherine - GIORGIUTTI Ernest

MARCOUL Benoît - SAGE Jean-Fabien
PHILIPPE Nathalie - ROZIERES Jean-Pierre
CALICIS Delphine - CARRENO Adeline

Représentés : HUC Jean-Paul a donné procuration à Nathalie PHILIPPE. GASSIN Jacqueline a donné procuration à Benoît MARCOUL

Absents : BEGIN Céline

Secrétaire : Benoît MARCOUL

- Vote du compte administratif assainissement qui présente un excédent de fonctionnement de 53 210.38 € et un excédent d'investissement de 5 856.31 €,
- Vote du compte administratif de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 508 066.53 € et un déficit d'investissement de 51 175.31 €,
- Vote du budget primitif de l'assainissement qui s'élève à 53 382.21 € en fonctionnement et 47 477.24 € en investissement,
- Vote des taxes locales sans augmentation : taxe habitation 9.03 %, foncier bâti 16.63 % et foncier non bâti 60.55 %,
- Approbation de l'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides située sur le parking de l'école,
- Délibération modifiant le contrat de l'agent communal de la Poste pour 1 an pour 20 h au SMIC en contrat CAE à compter du 14 mars 2016,
- délibération accordant l'exonération des abris de jardins de la taxe d'aménagement à compter du 01.01.2017.



SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

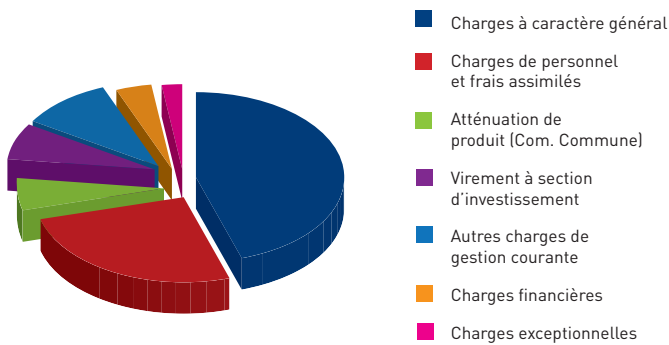
- Vote les subventions aux associations,
- Vote le budget comme suit :
SECTION FONCTIONNEMENT : 994 375.67 €
Avec intégration de l'excédent du CCAS au 002 soit 5 533.45 €
SECTION INVESTISSEMENT : 602 972 €
- Présente les devis de l'église de Cahuzac : paratonnerre : 16 000 €, cloche : 17 000 €, boîtier électrique : 7 500 €. Il est proposé d'attendre décembre pour demander des subventions auprès du Conseil Départemental avec la tranche 2017-2019,
- Accepte les devis de DA SILVA relatif à la démolition de l'escalier et du terrassement d'un montant de 9 998.16 € HT et d'ALU TARN pour la porte d'entrée en aluminium à rupture de pont thermique d'un montant de 2 423 € HT,
- Emet un avis favorable à la demande de Mme CACERES relative à l'acquisition de la sur-largeur du domaine public située au droit de l'ancien site du restaurant « La Falaise » le long de la RD 922 pour en disposer en tant que parking pour sa future clientèle.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI
Jean-Pierre ROZIERES - Jean-Fabien SAGE
Benoît MARCOUL - Jean-Paul HUC
Mmes Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN
Nathalie PHILIPPE - Corinne CALVIERE
Représentés :
Delphine CALICIS a donné procuration
à Michel BONNET
Jacqueline GASSIN a donné procuration
à Benoît MARCOUL
Absents : Adeline CARRENO - Céline BEGIN
Olivier BOUTIN (exc)
Secrétaire : Mme Corinne CALVIERE

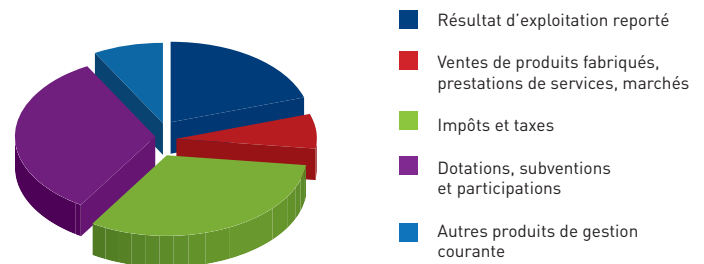
BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

voté au conseil municipal du 22 mars 2016

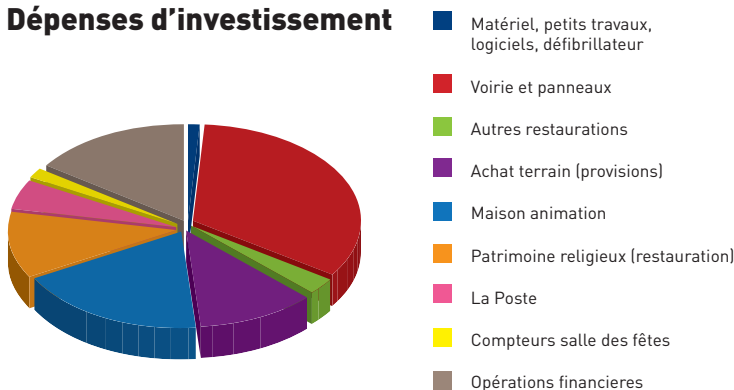
Dépenses de fonctionnement



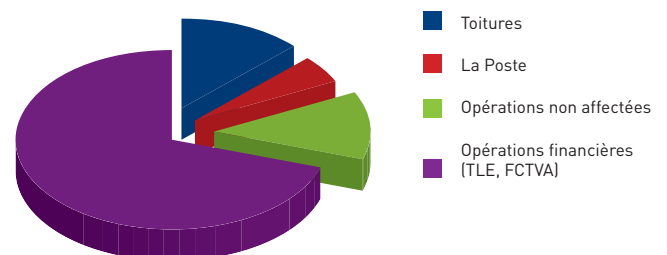
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement





Permis de construire

accordés au 13/05/2016

Nom et Prénom	Lieu	Nature
AGES SANS FRONTIERES	Rue Caraven Cachin SALVAGNAC	3 maisons partagées
GAEC CLOUSCARD	Taillade	Dépôt matériel aménagement et extension
INFACO	Rozières	Extension d'un bâtiment de bureaux

Declarations préalables

accordés au 13/05/2016

Nom et Prénom	Lieu	Nature
Commune de CAHUZAC/VERE	Place Hautpoul	Division terrain
TAILLEFER Jérôme	Mas del sol	Piscine
CARBONELL Audrey	La Méjane	Crépis façades maison
COCA Jérémie	Arpeyre	Montage serres tunnels
MARCOU Judith	Route de Gaillac	Changement destination remise en local commercial (pizzeria)
ERDF	Très Cantous	Implantation d'un poste de distribution publique de courant électrique
SCI du Valais et du Berry	Route de Cordes	Réfection toiture
GRACIEUX Daniel	Lendaro	Panneaux voltaïques
PELISSIER Julie	16 rue Clos du Vallon	Clôture et portail
ROULAND Damien	Route de Vieux	Changement menuiseries

Etat Civil

Ils nous ont quittés

■ Fernand HORTAL	10 décembre
■ Gilbert SERAYSSOL	14 décembre
■ Jean-Marc LARDENNOIS	21 décembre
■ Rose PENDARIES Vve DELMAS	18 mars
■ Jean FAVARO	27 mars
■ Pierre MEDALLE	03 avril
■ Monique PELISSIER	18 avril
■ Maria DAURES Vve LOUBERSAC	02 mai

Félicitations

■ Ahmed EL KADDOURI et Soumia BOUHALLIL	décembre
■ Isabelle DAYRENS et Anthony VANAERT	23 avril
■ Stéphanie PRAUTHOIS et Louafi BLAL	07 mai

Bienvenue

■ Anissa BLAL	17 décembre
■ Romane ROUX	15 janvier
■ Sana TOUZANI	17 mars
■ Alice WALKER	12 mai



RECENSEMENT MILITAIRE A 16 ANS

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat) remet alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement.

En effet, le recensement est une des étapes du parcours de citoyenneté des jeunes Français. Il permet d'être convoqué vers l'âge de 17 ans à la Journée Défense et Citoyenneté, (substitut au Service Militaire).

Le jeune pourra alors se présenter aux concours ou aux examens de l'Etat (ex : baccalauréat, permis de conduire...), et être inscrit sur les listes électorales à 18 ans, ce qui sera impossible s'il n'a pas fait la Journée Défense et Citoyenneté.

Les papiers à fournir sont :

- une pièce d'identité justifiant la nationalité française (carte d'identité, passeport)
- le livret de famille à jour.

Pour tout renseignement adressez vous à la mairie : mairie.cahuzacsurvere@wanadoo.fr - Tél : 05 63 33 90 18

Sculpture et sécateur Infaco à l'honneur



Pour fêter ses trente ans d'existence et le lancement de son nouveau modèle de sécateur, le F 3015, véritable concentré de nouveautés, l'entreprise INFACO avait réuni, à son siège du Bois de Roziès, ce jeudi 7 avril 2016, plus de 400 représentants et revendeurs venus de 31 pays différents, aussi bien européens qu'américains du Sud ou asiatiques, le tout en présence de M. le Préfet du Tarn, de M. Bonnacarrère, Sénateur, de M^{me} Lherm, représentante de M. le Président du Conseil Départemental, de M. Salvador, Conseiller départemental et président de la Communauté de Communes, Monsieur Michel Bonnet, Maire de Cahuzac sur Vère, et de plusieurs élus communautaires. M. le Préfet a résumé l'opinion générale en saluant le travail de cette entreprise cahuzacoise de ces mots : « Vous êtes un bel exemple de ce qu'on peut faire en alliant tradition, terroir et attachement au pays... Vous êtes un modèle de la French Touch, la France qui invente et qui avance ».

Ce bel hommage s'est accompagné de l'inauguration sur le rond-point proche de l'entreprise, d'une sculpture représentant un sécateur et réalisée par un artisan-artiste cahuzacois, M. Marqués.

Toutes nos félicitations à cette entreprise, fondée dans un petit garage cahuzacois, en face de Côte à Côte, et qui a su, en trente ans, devenir l'inventeur et le leader mondial des sécateurs électriques.

Savez vous que...

... Cahuzac sur Vère possède une cloche historique ?



La municipalité est lancée dans une série de travaux pour entretenir les bâtiments de culte de la commune. La visite d'une entreprise de travaux campanaires a permis de redécouvrir un petit trésor communal oublié par beaucoup : une cloche historique datant de 1582 !

C'est la cloche « Pierre » qui joue la note « si » ; elle porte une croix en son milieu et est décorée de lettres et d'un blason.

A l'époque, les temps étaient troubles et la région venait d'être dévastée par les guerres de religion entre catholiques et protestants. Cahuzac avait été pris plusieurs fois par les Protestants et la Maladrerie incendiée ⁽¹⁾. Pour être plus en sécurité, les catholiques cahuzacois décidèrent d'agrandir la chapelle du château située au cœur du village, à l'abri des remparts. Est-ce à ce moment qu'une nouvelle cloche fut fondue et installée dans la nouvelle église ou bien est-ce au début du XIX^è s, lorsque l'on décida de détruire l'église paroissiale Saint Vincent située hors les murs et peut être d'en rapatrier la cloche ? Nos historiens locaux n'ont pas encore la réponse, mais nous savons néanmoins que cette cloche « Pierre » fut bénie le 15 et 16 avril 1885 et placée en haut du nouveau clocher, avec ses 2 consœurs « Gabrielle-Lucie » (c'est le bourdon, qui joue le « mi ») et Carissime (qui donne le « do »).

Un joli trésor à préserver !

(1) Pour plus de renseignements, vous pouvez lire la plaquette bien documentée rédigée par M. Deleu, « Cahuzac sur Vère, Histoire de l'Eglise Saint Thomas », 2001, révisée en 2010, p 3

Zéro Phyto

c'est pour bientôt !

Prévue pour 2020 et en l'absence d'une décision contradictoire de l'UE pour l'instant, la loi Labbé, interdisant l'usage de produits phytosanitaires par les communes entrera en application le 1^{er} janvier 2017.

Dans 6 mois, le Plan Ecophyto, piloté par le Ministère de l'Agriculture, interdira l'usage de tout pesticide, insecticide, herbicide, mais aussi de tous les produits contre les rongeurs, limaces ou escargots, pour les collectivités (communes, département, région) et les administrations d'Etat.

Cette interdiction s'étendra ensuite aux particuliers en 2019. Déjà plus de 40% des communes ont franchi le pas.

Des agents toxiques

Ces produits qui nous paraissent bien utiles et pratiques, semblent être en réalité des agents très polluants pour les rivières et les eaux souterraines, menaçants pour la biodiversité et toxiques pour les êtres vivants, car les pesticides se dispersent et sont désormais présents partout dans notre environnement : ainsi ils sont une des causes de la disparition de près de 500 000 colonies d'abeilles ces 5 dernières années en France.

Toute la chaîne du vivant paraît touchée : l'INSERM a démontré dans une expertise collective de 2013 ⁽¹⁾ les liens entre exposition professionnelle aux pesticides et le risque accru d'un certain nombre de maladies humaines telles que les cancers (cancers de la prostate, du testicule, tumeurs cérébrales, leucémie...), la maladie de Parkinson ainsi que l'augmentation des risques de fausses couches et d'une baisse de la qualité des spermatozoïdes.

Cependant, les non-professionnels peuvent aussi être touchés particulièrement les enfants vivant près des zones d'usage de pesticides : malformation à la naissance, faible poids, retard de développement psycho moteur (problèmes de motricité, de vision et de mémoire) sont plus fréquents qu'ailleurs, d'après cette étude.



Changeons nos pratiques, changeons notre regard

Pour appliquer la loi et nous passer de tous ces produits récents, il va nous falloir adopter de nouvelles méthodes de travail et remplacer le désherbage chimique par des « désherbeurs » thermiques, des débroussailleuses ou des binettes.

Cependant, le personnel communal étant réduit, il va aussi falloir changer notre regard sur nos villages et accepter que les bas-côtés de nos routes soient coupés plus haut et que réapparaissent dans nos rues une flore spontanée, autrement dit «les mauvaises herbes». D'ailleurs, en quoi sont-elles si « mauvaises », ces herbes ? En quoi font elles sales ? Un peu de verdure sur notre bitume ou nos allées n'est finalement pas bien nuisible ! Ces herbes sont au contraire de véritables réservoirs de biodiversité et si elles prolifèrent un peu trop, nous vous demandons de bien vouloir nous aider et vous ... pencher, ... saisir, ... et arracher ! Merci d'avance !

CHANGEONS NOS PRATIQUES

Pour éviter l'apparition de mauvaises herbes ou de maladies, nous pouvons retrouver quelques pratiques de nos Anciens :

- Sélectionner des plantes bien adaptées à nos sols et à notre climat
- Utiliser des paillages naturels au pied des arbres et arbustes
- Utiliser des extraits de plantes comme le purin d'ortie, ou bien encore le savon noir contre les pucerons
- Utiliser les eaux chaudes de cuisson contre les mauvaises herbes
- Changer les cultures de place chaque année
- Planter des haies fleuries pour accueillir les insectes auxiliaires, comme les coccinelles...

Conseils donnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

(1) Expertise collective de l'INSERM, 2013
lien : <http://presse.inserm.fr/pesticides-effets-sur-la-sante-une-expertise-collective-de-linserm/8463/>

Cimetières

Procédure de reprise de sépulture

La procédure de reprise de sépulture continue son cours. Une centaine de sépultures étaient concernées, certaines remontant au début du XIX^e siècle. Les recherches dans les archives municipales ont permis de retrouver certains actes de concession. De leur côté, plusieurs familles se sont manifestées et ont régularisé leur situation en produisant leur acte de concession ou en achetant cette même concession.

Il reste, cependant encore, beaucoup de tombes dont on ne retrouve pas les familles, y compris certaines ayant servi pour des inhumations dans les 50 dernières années. La liste est disponible au secrétariat de la mairie. Pensez à venir vérifier !

Afin de donner le temps à tous de se manifester et de régulariser la situation, la municipalité a décidé de repousser une dernière fois le délai de régularisation des concessions au **31 décembre 2016**. Après, elle sera dans l'obligation de poursuivre la procédure et de procéder au relevage des tombes.



Les Travaux continuent...

Ce semestre, la municipalité a continué d'engager des travaux pour l'entretien des bâtiments communaux, et tout particulièrement des bâtiments religieux dont elle a la charge.

C'est ainsi, qu'en accord avec le Conseil paroissial, la Mairie a transformé la première chapelle à droite dans l'église, en une salle de réunion paroissiale et salle de catéchèse. Les murs ont été assainis, restaurés et repeints par les agents municipaux et l'entreprise Alvès, l'électricité a été remise aux normes par l'entreprise Bailliet, et une superbe verrière en bois et verre a été installée par l'entreprise Alzonne Ribeiro. L'ensemble des travaux s'est élevé à près de 25 000€, et a permis à la commune de récupérer le bâtiment du Presbytère qui sera restauré par les équipes municipales pour y aménager des logements locatifs.

Dans le même temps, les employés municipaux ont restauré une chapelle adjacente, à gauche de l'autel, par une mise en valeur des murs en pierre, la restauration du plafond et de l'électricité. Désormais, l'église dispose d'une jolie salle pour entreposer ses archives ou autres objets.

A Arzac, les employés municipaux ont travaillé à redonner à l'église son aspect originel en détruisant le garage en brique qui heurtait le regard et n'avait plus aucune utilité. Pour compléter l'ensemble, des bancs ont été installés sur le parvis pour permettre aux promeneurs de profiter de l'ombre des arbres.

Enfin, à Cahuzac, la toiture et les chenaux de la maison louée à M. et M^{me} Escoffre, propriété de la commune, ont été entièrement refaits.



Pour terminer, la municipalité envisage de faire remettre aux normes le paratonnerre de l'église Saint Thomas à Cahuzac, de refaire tous les compteurs électriques du clocher et d'installer deux parafoudres, afin d'assurer la meilleure sécurité possible aux habitants du village.

Ces travaux, de grande ampleur, conjugués à ceux faits sur les toitures l'an dernier, libèrent la commune pour de nombreuses années et vont lui permettre, en ces temps de restrictions budgétaires, de consacrer ses finances à d'autres projets sans craindre une urgence imprévue.

Ouverture de l'Agence Postale Communale



Le 23 mars 2016, la nouvelle agence postale a ouvert, après 15 jours de fermeture pour travaux. Mme Desforges vous y reçoit dans ses nouveaux locaux. En effet, le bâtiment a été réorganisé pour pouvoir accueillir désormais, le bureau postal, mais aussi un bureau pour l'assistante sociale, accessible par les handicapés, ainsi qu'à l'arrière, une salle de réunion, dans l'ancienne salle des facteurs du bureau de poste. Les travaux ont été réalisés par les équipes municipales pour la plomberie, l'électricité et certains travaux de menuiserie, ainsi que par les entreprises artisanales locales, l'entreprise Mazel pour les huisseries et l'entreprise Alvès pour les travaux de plâtrerie et de pose de revêtement de sol.

Le coût de ces travaux est couvert par la subvention que l'entreprise La Poste alloue à la commune pour la transformation en Agence Postale Communale.

L'agence postale vous propose tous les services postaux traditionnels : affranchissement, courrier, colis, enveloppes, ainsi que des services financiers tels des retraits ou des dépôts d'espèces sur CCP ou compte épargne jusqu'à hauteur de 350 € ..., des émissions de mandat cash (jusqu'à 350 €) , des demandes de services liées au CCP. Pour plus de renseignements, reportez vous au site internet de la commune.

Inauguration de la Roseraie des Enfants



Ce fut une cérémonie bien sympathique. Le samedi 2 avril 2016, à 11 heures du matin, Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ont planté 10 beaux rosiers anciens en l'honneur des petits cahuzacois nés en 2015. Presque toutes les familles avaient pu être présentes. Monsieur le Maire en a profité pour rappeler qu'il s'agissait aussi, par cette opération, de sensibiliser les enfants au respect et à l'entretien de leur environnement.

En effet, à partir de 2017, les municipalités n'auront plus le droit d'utiliser des désherbants chimiques et si l'on veut que notre village reste propre et agréable à fréquenter, il faudra que tout le monde se sente concerné par son entretien et participe par des petits gestes du quotidien. Vu l'accueil très favorable fait à cette « Opération Roses », la municipalité envisage de reconduire cette initiative l'an prochain.

De nouvelles adresses

Le projet d'adressage lancé par la municipalité l'an dernier se poursuit en partenariat avec le nouveau Service d'aide à la dénomination des voies de l'entreprise La Poste. Il s'agit de trouver une dénomination des routes et des voies communales qui sillonnent notre commune et de numéroter toutes les habitations. De nombreuses séances de travail ont déjà été réalisées avec le technicien de La Poste, mais il s'agit d'un travail de longue haleine : le projet sera donc consultable par la population en Mairie, en fin d'année.

L'École Prim'Vère

Le vendredi 8 avril 2016, après les classes, a été inauguré le nouveau nom de l'école, lors d'une cérémonie très conviviale à laquelle assistaient de nombreux élèves, parents, enseignants et élus de la commune et de la Communauté de Communes. Désormais, l'école s'appelle officiellement : « Ecole Prim'Vère ». « Prim » pour primaire, et « Vère », parce que Cahuzac est bâti sur les bords de cette rivière. Le choix de ce nom est le résultat d'un beau projet citoyen, initié par les jeunes élus du Conseil Municipal Enfant et auquel les élèves, les enseignants et les parents ont pu participer, une boîte à idées ayant été déposée à l'école et ouverte à tous les Cahuzacois. Le dépouillement a eu lieu lors de la Journée de la Laïcité et de la Citoyenneté, le mercredi 9 décembre 2015 et le Conseil Municipal a validé le choix. Des récitations, des

chants et des lectures préparés par les professeurs des écoles et les élèves ont ponctué cette cérémonie chaleureuse. Tout s'est terminé autour d'un goûter pour les enfants et un vin d'honneur pour les plus grands.



C.M.E

Des jeunes très engagés

Ce semestre encore, nos jeunes élus du Conseil Municipal Enfants ont exercé leur mandat avec beaucoup de sérieux et d'implication.

Au mois de Décembre, ils ont mis en vente le calendrier de Cahuzac pour rassembler des fonds pour le Téléthon. Ils en ont choisi le thème et les photos. Ils ont ensuite démarché les Cahuzacois, arpenté les allées du Marché de Noël et les rues du village, et récolté plus de 750€, somme qui a été remise à l'Association du Téléthon nationale.



Ils ont aussi participé aux cérémonies de vœux du Maire, en janvier, puis à celle de la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, durant laquelle ils ont lu le message de la Fédération Nationale des Combattants, véritable petite leçon d'histoire.

C'est aussi sous leur impulsion que l'école de Cahuzac sur Vère a désormais un nom. Et c'est même une de leur proposition qui a été retenue. Aussi, étaient-ils très émus et fébriles, le vendredi 8 avril 2016, à la cérémonie d'inauguration, lorsqu'ils ont dévoilé la plaque affichant désormais en lettres chatoyantes le nouveau nom de l'école :

Ecole Prim'Vère



Enfin, ils ont participé à leur manière à la commémoration des 30 ans de l'entreprise Infaco, en allant visiter, en compagnie de Mmes Bertrand et Esquevin, l'entreprise, au Bois de Roziès. Guidés par M. Davy Delmas, le Directeur, ils ont découvert, une entreprise dynamique et moderne, fabriquant des produits très innovants, ce qui les a ravis et enthousiasmés. Ils ont ensuite travaillé à faire un exposé à tous leurs camarades de classe pour leur faire partager leurs découvertes sur la riche vie du village et son dynamisme.

Communauté de Communes Vère-Grésigne et Pays Salvagnacois

Trier plus, ou payer plus !

Dans les communes du secteur Vère-Grésigne, dont nous faisons partie, chaque habitant produit en moyenne : **500 kg de déchets par an et par personne**, (dont 350 kg d'ordures ménagères) ! Ce chiffre est supérieur à celui de l'autre partie de la Communauté de communes, le Pays Salvagnacois, où le poids des ordures s'élève à 450kg, mais c'est inférieur à la moyenne du département (550 kg).

Désormais, la **Loi de Transition énergétique pour la croissance verte**, mise en place dès 2016, impose à toutes les collectivités de réduire de 30 % le tonnage des ordures d'ici 2020 et de 50% d'ici 2050 (année de référence : 2010), avec en parallèle des taxes complémentaires multipliées au minimum par deux.

Changeons nos habitudes !

La loi ne nous laisse que très peu de délai pour nous adapter. Il nous faut impérativement et rapidement changer nos habitudes si nous ne voulons pas voir le montant de notre redevance augmenter en flèche. Or, si nous continuons comme les années passées, notre redevance va augmenter de 52€ par an et par personne, et nous devons payer, en plus, des pénalités pour non-respect de la loi.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire intercommunal :

Suite à la fusion des 2 communautés de communes Vère Grésigne et Pays Salvagnacois, il a été décidé d'élargir le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) déjà en vigueur sur la totalité du territoire. Ce nouveau document couvrira les 27 communes, membres de l'intercommunalité. Il reprend les éléments des documents les plus récents, notamment le PLU intercommunal de la partie Vère Grésigne, le PLU de la commune de Salvagnac ainsi que les cartes communales de Montvalen et Montgaillard, mises à jour récemment.

Les études de diagnostic du territoire sont en cours jusqu'à l'été prochain afin d'identifier les enjeux principaux. Seront ensuite abordés le projet de territoire et sa traduction notamment sur cartes en terme de zonage. L'avancement de ce projet sera ponctué d'expositions et de réunions publiques tout au long de la démarche, dans le cadre de la concertation avec les habitants, jusqu'à son approbation prévue en 2018. Les premières réunions publiques auront lieu en septembre



La solution : RÉDUIRE NOS DÉCHETS !

Nous devons trouver des solutions qui passent par un comportement plus citoyen.

Il nous faut donc dès maintenant :

TRIER DAVANTAGE : Composter tout ce qui peut l'être pour réduire les ordures ménagères, Ne jamais jeter le verre, ni le métal avec les ordures ménagères, Limiter l'achat de produits avec des suremballages.

NE PAS JETER DE GRAVATS, FERRAILLES, MATERIEL ELECTROMENAGER DANS LES CONTENEURS.

Il y a des déchetteries pour cela. Ce manque de civisme augmente le prix du traitement des ordures ménagères (75,50€ la tonne de nos jours), et augmente mécaniquement la redevance.

prochain. D'ores et déjà, un registre de concertation est mis à disposition à la communauté de communes, pour recevoir les observations du public pendant toute l'élaboration du projet.

Instruction des autorisations d'urbanisme : Rappel

L'instruction des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme pour les travaux est réalisée par la communauté de communes pour les 19 communes de Vère-Grésigne. Le lieu de dépôt des dossiers d'urbanisme ne change pas : c'est toujours en Mairie que l'on dépose son dossier, ainsi que les pièces complémentaires quand il y en a, contre un récépissé délivré par le secrétariat. Toutefois, la communauté de communes vous accompagne dans toutes vos démarches avant le dépôt d'un dossier : le service urbanisme vous conseillera sur un aménagement ou une construction, la constructibilité d'un terrain, les règles d'implantation et de hauteur des constructions, ainsi qu'il vous aidera au montage du dossier avant son dépôt. N'hésitez pas à contacter le service Urbanisme par téléphone au 05.63.814.815. ou par mail : urbanisme@cc-vere-gresigne.fr. Le service reçoit aussi les porteurs de projet sans rendez-vous le lundi après midi et le mercredi matin et sur RDV en dehors de ces demi-journées.

Projet politique de Fusion des 3 Communautés de Communes

Point d'étape au 18 mai 2016

Le projet de fusion de nos 3 communautés de communes du grand périmètre du Pays Vignoble Gaillacois Bastides et Val Dadou (PETR), retenu par Monsieur le Préfet, concerne près de 70 800 habitants et 63 communes.

Ce nouvel EPCI doit relever un double défi : faire de sa taille un atout pour mettre en œuvre un projet attractif et ambitieux, tout en favorisant la proximité, l'efficacité dans la gestion des services, une gouvernance équilibrée et l'implication des élus communaux.

Aussi, après plusieurs semaines d'une réflexion consensuelle veillant à protéger les intérêts des habitants, une Charte des valeurs fondatrices a été validée par la conférence des 63 maires du 23 avril 2016

Ce projet politique s'appuie sur les évolutions réglementaires liées à la loi NOTRe avec :

- Le Transfert de l'intégralité des compétences cumulées des 3 EPCI sur l'ensemble du périmètre du

nouvel EPCI, et optimisation financière et fiscale des ressources et des dépenses au niveau du bloc communal (communes/EPCI)

- L'Organisation en 3 pôles territoriaux permettant un exercice différencié des compétences au niveau communal ou supra communal selon les spécificités, avec un calendrier d'harmonisation des modes d'exercice adapté. Les évolutions réglementaires permettent en effet à l'EPCI de déléguer la gestion du service ou équipement par voie de convention à la commune (article L.5214-16-1 du CGCT).

Chaque pôle devrait garder ses compétences actuelles auxquelles se rajouterait, pour le Pôle A (Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois), la compétence Médiathèque.

L'affinement de ce projet s'appuie sur des groupes de travail thématiques et des expertises externes, (fiscales, juridiques, administratives...) à partir du mois de juin.



SPANC

Programme de réhabilitation des assainissements non conformes

La communauté de communes est engagée dans une opération collective de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC). A nos jours, 80 % des installations ont été évaluées. 20% d'entre elles ont été diagnostiqués non conformes avec la législation en vigueur et créent une forte pollution, pouvant générer un risque environnemental ou sanitaire. Dans ce cas, ces installations doivent être réhabilitées prioritairement. Des aides existent. La communauté de communes, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, propose un accompagnement technique et financier des propriétaires responsables de cette réhabilitation. L'Agence de l'Eau Adour Garonne propose une aide non soumise à condition de ressources, s'élevant à un montant maximum de 4 200 euros par installation réhabilitée, selon une grille de critères d'éligibilité.

Si vous souhaitez réaliser des travaux sur votre assainissement, contactez sans plus attendre le service SPANC de la communauté de communes pour vous inscrire à la programmation 2016. Ce programme est reconduit aux mêmes conditions jusqu'en 2018.

RAPPEL : Avant de déposer un permis de construire dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation d'habitation, un dossier d'assainissement doit être déposé auprès du SPANC (service d'assainissement de la communauté de communes), afin d'obtenir l'attestation de conformité de vos installations, pièce obligatoire du dossier de permis de construire.

Des aides pour vos travaux de rénovation



Vous êtes propriétaire et vous désirez réhabiliter votre logement en réalisant des travaux d'économie d'énergie ou des travaux d'adaptation pour favoriser le maintien à domicile ?

Sous certaines conditions de revenus, vous pouvez bénéficier d'aides financières intéressantes, car l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), lancée par la Communauté de Communes CCVG-PS en 2012, en partenariat avec l'agence Nationale de l'Habitat, l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Départemental du Tarn et le PETR Vignoble Gaillacois Bastides et Val Dadou, a été reconduite jusqu'à la mi-novembre 2016.

Le montage des dossiers nécessitant au minimum 3 mois, si vous avez un projet de travaux, n'hésitez donc pas à vous renseigner au plus tôt au 05 31 81 98 49 (de 9h à 12h30 les lundi, mardi, jeudi), ou par courriel stephane.planelles@pays-vgbvd.fr ou lors des permanences organisées sur le territoire :

CASTELNAU de MONTMIRAL - Le Foirail
Siège de la Communauté de Communes
le vendredi après midi de 13h30 à 15h30

Les SOURIGOUS - 81630, SALVAGNAC
le vendredi matin de 8h30 à 10h30

AGENDA



des manifestations 2016

10-11 juin 18 juin	Spectacle « Graine de théâtre » Bodega du Football Club SFG
2 juillet 8-9-10 juillet 28 juillet	Gala des « 1001 danses » Fêtes de Cahuzac sur Vère, organisées par le C.A.C. Marché Festif et Gourmand
2 août Autour du 15 août	Concert lyrique Opéra Soleil : Les Noces de Figaro Festival de Tango
10 septembre 14 septembre 17-18 septembre 24 septembre 25 septembre ou 2 octobre	Forum des Associations Reprise des activités du Club du 3 ^{ème} âge (UNRPA) Journées du Patrimoine Fête des Vendanges, organisée par le CAC Concert dans l'église de Granejous
12 octobre 16 octobre 24 octobre	Goûter du 3 ^{ème} âge Randonnée Tormac, organisée par l'association Cahuzac-Tormac Conférence historique « Les églises du Gaillacois », organisée par l'association « Au fil du temps »
6 novembre 9 novembre 11 novembre 12 novembre 20 novembre 27 novembre	« Broc enfant », organisé par l'association « le Ballon Voyageur » Goûter du 3 ^{ème} âge Randonnée de la Saint Martin, (associations « Au fil du temps » et « les Amis de Mauriac ») Loto de la Chorale « Chante Vère » Loto du 3 ^{ème} âge Loto du S.A.D.
2-3-4 décembre 15 décembre 11 décembre 16 décembre	Téléthon avec la participation de multiples associations locales. Goûter du 3 ^{ème} âge Marché de Noël, organisé par le Foyer Laïque Goûter des enfants, organisé par le Foyer Laïque

& 2017

14 janvier 2017 21 janvier 2017 28 janvier 2017	Loto des pompiers Loto du Foot Loto des Ecoles
4 février 2017	Loto de l'association « 1001 danses ».

Associations, pensez à nous communiquer les informations sur vos animations, pour qu'on les annonce dans le bulletin municipal, sur le panneau électronique, sur le site de la Mairie et sur la Page Facebook.

Les informations données ici sont celles dont nous disposons à la date d'impression.



VENDREDI 8 JUILLET

19h30 **Nashville** (Rock'n'roll, Rockabilly) - 22h **Echoo** (Pop Rock)
 00h30 **Sors tes couverts** (Rock Festif - Reprises et compositions)
Repas moules/frites place du mercadial - sans réservation

SAMEDI 9 JUILLET

14h30 Concours de pétanque en doublette
 inscriptions place du Mercadial
 19h **Apéritif repas** (12€ sans réservation)
 22h **Orchestre Sylvie Pulles** - Musette Variétés

DIMANCHE 10 JUILLET

8h/18h Vide grenier - Inscriptions au 0641150389 - 0684106889
 11h Dépot de gerbe
 19h Apéritif animé par **La Déryves** (Reprises et compositions)
Repas grillades/frites
 22h Soirée animé par **Paradoxe**
 23h Feu d'artifice

Opéra Soleil

Eglise de Cahuzac sur Vère

Samedi 9 avril à l'église de Cahuzac sur Vère le concert présenté par Opéra Soleil nous a transportés. Du Moyen-âge à l'époque contemporaine cette ballade a été particulièrement réussie. Beaucoup ont découvert des instruments d'époque comme le luth, le théorbe les différentes harpes... Ce voyage musical, accompagné par la jolie voix intimiste de Thaïs BORDES a enchanté le public. Merci aux musiciens, Anne Marie CASTAGNER, Frédéric BERNARD, et Thierry CAZALS qui ont su nous faire traverser les époques avec délice.

Le petit mot de l'Oustal

La Maison Partagée de l'OUSTAL remercie les Cahuzacois (voisins, bénévoles, personnels soignants, bibliothèque, mairie, etc.) pour leur gentillesse, leur sourire. Nous remercions également les commerçants pour leurs dons concernant le loto de la Maison de Retraite de Salvagnac et l'association le Foyer Laique qui a pensé à nous en nous proposant de confectionner des fleurs en papier crépon pour le char du carnaval des enfants de Cahuzac. Toutes ces attentions bienveillantes permettent aux personnes âgées de l'Oustal de se sentir exister, respectées et intégrées en contribuant au développement social et culturel du village."

2^{ème} Forum des Associations le 10 septembre

Le samedi 10 septembre, dans la matinée, aura lieu le 2^{ème} Forum des associations de Cahuzac sur Vère. L'an dernier, de très nombreuses associations avaient répondu présent à la sollicitation de la mairie, mais les visiteurs, sans doute peu habitués, n'avaient pas été suffisamment nombreux. Malgré tout, ce rassemblement avait permis à tous de prendre conscience de la richesse de la vie locale. Cette année, nous vous attendons plus nombreux. Vous pourrez ainsi découvrir l'impressionnant dynamisme des associations locales et la variété des activités qu'elles vous proposent ainsi qu'à vos enfants : du club de foot, au club de gym, d'échec ou de danse, ou de théâtre, ou du 3^è âge, ou de randonnée, aux Pompiers Volontaires, à la chorale, au Service d'Aide à Domicile ou encore au Foyer Laique ou à l'association du Ballon Voyageur, etc... Cette année, une nouvelle association est même en train de voir le jour dans le domaine des arts plastiques. Vous pourrez ce jour là prendre simplement des informations ou même vous inscrire directement. N'oubliez pas de venir !



2^{ème} Marché festif et gourmand le 28 juillet



Après le succès du marché gourmand organisé l'été dernier sur la Place du Mercadial, la municipalité renouvelle l'expérience cette année. Ce marché aura lieu le jeudi soir, 28 juillet 2016, toujours sur la Place du Mercadial, et rassemblera de très nombreux producteurs, déjà inscrits, qui viendront présenter leurs marchandises et vous faire déguster leurs bons plats chauds, ou froids. Cette année, le safran, production typique du Tarn et en plein renouveau, sera particulièrement à l'honneur, ainsi que tous les produits du Sud-ouest, le tout arrosé par les vins de nos viticulteurs locaux. Vous pourrez déguster tout ceci, assis à table, sous les chapiteaux, en écoutant la musique du groupe « Motmaïna Family », mais ceci à une condition : que vous ayez apporté vos couverts ! Nous vous attendons nombreux pour venir partager ce moment de pure convivialité.

Retour en images

Avril, Le carnaval des enfants



Avril, Concert de musique classique en l'eglise de Cahuzac.



Mai, visite de Monseigneur Legrez, eveque d'Albi



15 mai 2016 : Nos anciens combattants sont décorés de la Médaille du Combattant. Honneur à eux.



Janvier, Voeux du Maire et felicitations a notre jeune Medhi pour son titre de champion d'echec du Tarn



Avril, Inauguration de la sculpture d'Infaco pour les trente ans de l'entreprise.



Avril, spectacle des eleves pour l'inauguration du nom de l'ecole

